

## COMPTE-RENDU de la séance du JEUDI 11 AVRIL 2019

**Présents** : M. ROSENFELD, M. LANGE, M. MARCHANDEAU, M. De SALABERRY, M. BIARD et Mme GENUIT, Mme SANDRÉ-SELLIER, et Mme FOURNIER,

Monsieur Gabriel MARCHANDEAU est nommé secrétaire.

### Ordre du jour

1	Vote des taux des taxes 2019
2	Budget principal 2019
3	Budget annexe locations 2019
4	Budget lotissement de la jardinerie 2019
5	Questions diverses

### **N°2019-22 Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales – Année 2019.**

Vu le Code général des Impôts,

Les bases prévisionnelles des taxes directes locales pour 2019 sont communiquées par les services fiscaux un mois avant la date limite de vote du budget, fixée au 15 avril 2019.

Les bases prévisionnelles 2019 sont révisées à partir de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisée, soit +1.022 pour 2019 :

Taxes	Bases 2018	Bases 2019	Variation
Taxe d'habitation	1 127 729,00	1 152 000,00	1,02
Taxe foncière bâti	1 814 308,00	1 845 000,00	1,02
Taxe foncière non bâti	34 222,00	34 900,00	1,02

Les mécanismes d'augmentation ou de diminution des taux des taxes se calculent par rapport au produit fiscal attendu sur le produit à taux constant. Le coefficient de variation proportionnelle ainsi obtenu est appliqué à chaque taux des différentes taxes, pour obtenir ensuite le produit correspondant.

Le conseil municipal a émis le souhait de diminuer le produit fiscal attendu de 30 000 euros pour 2019. Sur ces bases, Monsieur le Trésorier a établi deux scénarios différents de baisse de taux.

Le premier est basé sur une baisse uniforme des taux.

Bases de calcul					Produit obtenu
Taxes	Taux de référence	Calcul du coefficient de variation	Coefficient de variation	Taux 2019	
Taxe d'habitation	16,72	<u>570 851</u> 600 851	0,95007	15,89	183 053
Taxe foncière bâti	20,92			19,88	366 786
Taxe foncière non bâti	63,79			60,60	21 149
<b>TOTAL</b>					<b>570 988</b>

Le deuxième scénario est basé sur une diminution d'un seul taux sans corrélation avec les autres taxes :

Bases de calcul		Produit fiscal a taux constant	Diminution de 30 000,00			Produit obtenu
Taxes	Taux de référence		Coefficient de variation	Taux 2019		
Taxe d'habitation	16,72	192 614,00	Néant		192 614	
Taxe foncière bâti	20,92	385 874,00	355 874,00	-7,7984%	355 901	
Taxe foncière non bâti	63,79	22 263,00	Néant		22 263	
<b>TOTAL</b>					<b>570 778</b>	

Il convient d'ajouter à ces produits les allocations compensatrices revenant à notre collectivité au titre des différentes taxes locales, à savoir :

Allocations compensatrices	Montants
Taxe habitation	11 833
* personnes condition modeste	182
*ZFU, ZUS, baux à réhabilitation	14
Taxe foncière non bâti	2 852
CFE Dotation spécifique TP	
<b>TOTAL</b>	<b>14 881</b>

Considérant que la conjoncture actuelle est très incertaine sur le devenir des ressources des collectivités locales,

Considérant que la compensation de la taxe d'habitation pourrait être calculée uniquement sur le produit théorique obtenu avec le taux baissé,

Le Conseil Municipal, décide par 11 voix pour et deux voix contre (Eliane GENUIT, Josiane PIOFFET) de retenir une variation différenciée des taux d'imposition avec une diminution du taux de la taxe du foncier bâti, et un maintien des autres taux :

* Taxe d'habitation	→	16,72 %
* Taxe foncière (bâti)	→	19.29 %
* Taxe foncière (non bâti)	→	63,79 %

## **N°2019-23– Budget Primitif Principal 2019.**

Le projet de Budget Primitif principal 2019 de la commune s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	2 500 000 €
Section d'Investissement	2 545 000 €
<b>Total Général</b>	<b>5 045 000</b>
<b>Dont solde des restes à réaliser</b>	<b>- 357 595.01</b>

Pour mémoire détail des restes à réaliser :

Dépenses d'investissement	- 580 762.01
Recettes d'Investissement	+ 223 167.00

Le Conseil Municipal, décide par 08 voix pour, Monsieur Jean Michel ROSENFELD et son pouvoir Emmanuelle TERRIER votant contre la partie investissement ; Monsieur Gabriel MARCHANDEAU, Madame Joëlle SANDRE-SELLIER et son pouvoir Jean Luc GASPARINI votant pour mais avec réserves sur le projet d'acquisition du tracteur, d'approuver et de voter le Budget Primitif principal 2019 de la commune tel qu'il est présenté.

## **N°2019-24 Budget Annexe « Locations » 2019**

Le projet de Budget annexe Locations 2019 de la commune s'établit comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>10 800 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	<b>11 010 €</b>
<b>Total Général HT</b>	<b>21 810.00</b>

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver et de voter le Budget primitif annexe « LOCATIONS » 2019 de la Commune tel qu'il est présenté.

**N°2019-25 - Budget « Lotissement de la Jardinerie » 2019.**

Le projet de Budget annexe Lotissement de la Jardinerie 2019 s'établit en équilibre comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>322 500</b>
<b>Section d'Investissement (pour Mémoire stocks de terrains</b>	<b>322 500</b>
<b>Total Général HT</b>	<b>645 000</b>

Le Conseil Municipal, décide d'approuver et de voter le Budget primitif annexe « LOTISSEMENT DE LA JARDINERIE » 2019 de la Commune tel qu'il est présenté.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.**